

Classe d'actifs : Obligations
Document pédagogique à destination de la clientèle

Banque Bordier & Cie SCmA

Classe d'actifs : Obligations

Document pédagogique à destination de la clientèle

*Cette fiche éducative présente de manière simple ce que sont les obligations en tant que classe d'actifs d'investissement, leur fonctionnement, leurs sources de rendement et les principaux risques associés. Elle s'adresse à des clients sans expertise financière et **ne remplace pas la documentation contractuelle officielle applicable aux instruments financiers concernés.***

1. Introduction

Les obligations constituent une classe d'actifs traditionnelle largement utilisée par les investisseurs souhaitant générer des revenus réguliers et diversifier leur portefeuille. Elles sont souvent perçues comme moins volatiles que les actions, mais comportent néanmoins des risques spécifiques qu'il est important de comprendre avant d'investir.

2. Qu'est-ce qu'une obligation ?

Une obligation est un **titre de créance** émis par un emprunteur, appelé émetteur, afin de financer ses activités. En achetant une obligation, l'investisseur **prête de l'argent à l'émetteur**, qui s'engage à lui verser des intérêts et à lui rembourser le capital à une date déterminée.

L'émetteur peut être :

- un État,
- une collectivité publique,
- une entreprise privée ou cotée,
- une institution financière.

L'investisseur ne devient pas propriétaire de l'émetteur, mais **créancier**.

3. Caractéristiques principales des obligations

Les obligations présentent plusieurs caractéristiques essentielles qui déterminent leur fonctionnement, leur rendement et leur profil de risque :

- **Valeur nominale** : La valeur nominale correspond au montant du capital prêté à l'émetteur lors de l'achat de l'obligation. C'est sur cette base que sont calculés les intérêts versés à l'investisseur. Sauf en cas de défaut de l'émetteur, cette valeur est remboursée intégralement à l'échéance, indépendamment du prix auquel l'obligation a été achetée ou revendue sur le marché.
- **Coupon** : Le coupon représente l'intérêt versé par l'émetteur à l'investisseur en rémunération du capital prêté. Il peut être versé à intervalles réguliers (généralement annuels ou semestriels) et être :
 - fixe, avec un montant connu à l'avance,
 - variable, indexé sur un taux de référence,
 - ou nul dans le cas des obligations dites zéro coupon.

Le niveau du coupon influence directement l'attractivité et le rendement de l'obligation.

- **Maturité (échéance)** : La maturité correspond à la date à laquelle l'obligation arrive à son terme et à laquelle l'émetteur rembourse le capital à l'investisseur. Les obligations peuvent avoir des durées très variables, allant de quelques mois à plusieurs décennies. Plus la maturité est longue, plus l'obligation est généralement sensible aux variations des taux d'intérêt.
- **Prix de marché** : Avant l'échéance, une obligation peut être achetée ou vendue sur le marché secondaire. Son prix de marché peut être supérieur ou inférieur à sa valeur nominale en fonction de plusieurs facteurs, notamment :
 - l'évolution des taux d'intérêt,
 - la qualité de crédit de l'émetteur,
 - la durée restante jusqu'à l'échéance,
 - les conditions générales de marché.Cette fluctuation du prix peut générer un gain ou une perte en cas de vente avant l'échéance.
- **Rang de remboursement** : Le rang de remboursement détermine la priorité de paiement de l'obligation en cas de faillite de l'émetteur. Les obligations dites senior sont remboursées en priorité, tandis que les obligations subordonnées ne sont remboursées qu'après les créanciers prioritaires. Ce rang influence directement le niveau de risque et, en général, le rendement offert à l'investisseur.

4. Objectif des obligations

L'investissement obligataire peut poursuivre plusieurs objectifs :

- génération de revenus réguliers,
- stabilité relative du portefeuille,
- diversification par rapport aux actions,
- ajustement du profil de risque global.

Les obligations sont souvent utilisées dans une logique de gestion prudente ou équilibrée.

5. Quels sont les principaux types d'obligations ?

Les obligations peuvent être classées selon différents critères :

- **Selon l'émetteur**
 - ✓ Obligations souveraines (États)
 - ✓ Obligations d'entreprises (« *corporate bonds* »)
 - ✓ Obligations financières (banques, institutions)
- **Selon le coupon**
 - ✓ Obligations à taux fixe
 - ✓ Obligations à taux variable
 - ✓ Obligations zéro coupon (sans intérêt périodique)
- **Selon les risques**
 - ✓ **Obligations investment grade** (qualité de crédit élevée)
 - ✓ **Obligations à haut rendement** (« *high yield* »)

6. Les principaux acteurs du marché obligataire

Un investissement en obligations implique l'intervention de plusieurs acteurs, chacun jouant un rôle spécifique dans le fonctionnement du marché et dans la protection des intérêts des investisseurs :

- **Émetteur** : L'émetteur est l'entité qui emprunte des fonds en émettant des obligations. Il peut s'agir d'un État, d'une collectivité publique, d'une entreprise ou d'une institution financière. En contrepartie des capitaux reçus, l'émetteur s'engage contractuellement à **verser des intérêts** (coupons) selon des modalités définies à l'avance et à **rembourser le capital à l'échéance**. La solidité financière de l'émetteur est un élément clé dans l'évaluation du risque de l'obligation.
- **Investisseurs** : Les investisseurs sont les personnes physiques ou morales qui **acquièrent les obligations**. En achetant une obligation, ils deviennent **créanciers de l'émetteur**, et non propriétaires. Les investisseurs peuvent être des particuliers, des institutions financières, des fonds de placement ou des caisses de pension. Leur objectif est généralement de percevoir des revenus réguliers et de préserver leur capital, sous réserve des risques liés à l'émetteur et au marché.
- **Intermédiaires financiers** : Les intermédiaires financiers, tels que les banques et les plateformes de négociation, assurent la **mise en relation entre émetteurs et investisseurs**. Ils interviennent notamment lors de l'émission initiale des obligations (marché primaire) et lors de leur négociation ultérieure (marché secondaire). Ils contribuent également à la liquidité du marché et peuvent fournir des services de conservation, de règlement-livraison et d'information.
- **Agences de notation** : Les agences de notation attribuent des **notes de crédit** aux émetteurs et, parfois, aux émissions obligataires elles-mêmes. Ces notations visent à évaluer la **capacité de l'émetteur à honorer ses engagements financiers**, en tenant compte de sa situation économique et financière. Bien qu'elles constituent un outil d'analyse utile, les notations ne garantissent pas l'absence de risque et doivent être complétées par une analyse plus globale.
- **Autorités de surveillance** : Les autorités de surveillance encadrent le **fonctionnement des marchés obligataires** et veillent au respect des règles applicables en matière d'émission, de transparence et de protection des investisseurs. Le cadre réglementaire dépend de la juridiction concernée et du type d'émetteur. Leur rôle est de favoriser l'intégrité des marchés et la confiance des investisseurs.

7. Le cycle de vie d'une obligation

Le cycle de vie d'une obligation est **déterminé dès son émission** et s'inscrit dans un cadre contractuel clair. Il comprend plusieurs étapes successives, depuis la création de l'obligation jusqu'au remboursement final du capital.

La première étape est **l'émission de l'obligation** par l'émetteur. Celui-ci définit les principales caractéristiques du titre, notamment la valeur nominale, le coupon, la maturité, le rang de remboursement et les conditions juridiques applicables. L'obligation est ensuite proposée aux investisseurs sur le marché primaire.

Après l'émission, l'obligation entre dans sa **phase de détention**. Durant cette période, l'investisseur perçoit les **coupons d'intérêts** selon la fréquence prévue (annuelle, semestrielle, etc.). L'obligation peut être conservée jusqu'à l'échéance ou négociée sur le **marché secondaire**, où son prix peut fluctuer en fonction des conditions de marché, de l'évolution des taux d'intérêt et de la situation financière de l'émetteur.

À l'**échéance**, l'obligation arrive à son terme. L'émetteur procède alors au **remboursement du capital** à sa valeur nominale, sauf en cas de défaut ou de restructuration de la dette. Une fois le capital remboursé, l'obligation cesse d'exister et le cycle de vie est achevé.

Dans certains cas particuliers, le cycle de vie peut être modifié, notamment en cas de **remboursement anticipé**, de conversion (obligations convertibles) ou de restructuration des conditions de la dette.

8. Structure de rendement des obligations

Le rendement d'une obligation provient principalement :

- des intérêts (coupons) perçus,
- de la variation du prix de marché si l'obligation est vendue avant échéance.

Le rendement dépend notamment :

- du niveau du coupon,
- du prix d'achat,
- de la durée restante,
- des taux d'intérêt,
- de la qualité de crédit de l'émetteur.

Le rendement net est influencé par les frais liés à l'intermédiaire ou au véhicule d'investissement utilisé.

9. Structure des risques des obligations

Investir en obligations comporte plusieurs risques spécifiques qu'il est important de comprendre avant toute décision d'investissement. Bien que les obligations soient souvent perçues comme des instruments relativement prudents, elles ne sont pas exemptes de risques.

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond à la possibilité que l'émetteur **ne soit pas en mesure de respecter ses engagements**, notamment le paiement des intérêts ou le remboursement du capital à l'échéance. En cas de défaut, l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale du capital investi. Ce risque varie selon la solidité financière de l'émetteur et le rang de remboursement de l'obligation.
- **Risque de taux d'intérêt** : Les obligations sont sensibles à l'évolution des taux d'intérêt. Lorsque les taux augmentent, la valeur de marché des obligations existantes tend à **diminuer**, car leurs coupons deviennent moins attractifs par rapport aux nouvelles émissions. Ce risque est généralement plus marqué pour les obligations à longue maturité.
- **Risque de marché** : Le prix des obligations peut fluctuer en fonction des **conditions économiques générales**, des anticipations des investisseurs et des mouvements sur les marchés financiers. Ces variations peuvent entraîner des gains ou des pertes en cas de vente avant l'échéance.
- **Risque de liquidité** : Certaines obligations peuvent être **peu liquides**, notamment celles émises par des émetteurs de petite taille ou sur des marchés moins actifs. Dans ces situations, l'investisseur peut rencontrer des difficultés à revendre ses titres rapidement ou à un prix proche de leur valeur théorique.
- **Risque d'inflation** : L'inflation réduit le **pouvoir d'achat réel** des flux financiers futurs. Pour les obligations à coupon fixe, une hausse de l'inflation peut éroder la valeur réelle des intérêts perçus et du capital remboursé à l'échéance.

Ces risques peuvent être **partiellement atténués** par une diversification appropriée des émetteurs, des maturités et des types d'obligations, ainsi que par une sélection rigoureuse des instruments. Ils ne peuvent toutefois pas être éliminés entièrement.

10. Principaux avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">▪ Revenus réguliers	<ul style="list-style-type: none">▪ Rendement limité en environnement de taux bas
<ul style="list-style-type: none">▪ Visibilité sur les flux futurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Sensibilité aux taux d'intérêt
<ul style="list-style-type: none">▪ Diversification du portefeuille	<ul style="list-style-type: none">▪ Risque de défaut de l'émetteur
<ul style="list-style-type: none">▪ Priorité de remboursement par rapport aux actions	<ul style="list-style-type: none">▪ Moins de potentiel de croissance que les actions

Les éléments ci-dessus constituent une présentation synthétique et non exhaustive des principaux avantages et inconvénients liés aux obligations.

11. Comment investir dans les obligations

L'investissement obligataire peut se faire :

- directement, par l'achat d'obligations individuelles,
- indirectement, via des fonds ou des solutions gérées.

Le choix dépend du montant investi, du profil de risque et de l'horizon de placement.

12. Comment liquider une position en obligations

La liquidation peut intervenir :

- à l'échéance, par le remboursement du capital ;
- avant échéance, par la vente sur le marché secondaire.

Le prix de revente dépend des conditions de marché et de la liquidité de l'obligation.

13. L'offre Bordier en matière d'obligations

La Banque propose une offre de recherche obligataire visant à analyser les marchés de taux et de crédit ainsi que les émetteurs afin d'identifier des opportunités d'investissement adaptées aux profils et objectifs de ses clients.

Cette approche repose sur une analyse interne structurée combinant vision stratégique des marchés et sélection d'émetteurs, dans le but de proposer des recommandations cohérentes avec le niveau de risque et l'horizon d'investissement des portefeuilles.

L'accent est mis sur une sélection rigoureuse, la maîtrise des risques et une construction disciplinée des portefeuilles dans une perspective de long terme.

14. Informations importantes

Ce document est fourni à titre purement informatif et éducatif et ne constitue en aucun cas un conseil financier personnalisé. Il ne doit pas non plus être interprété comme une publicité ou une offre d'instruments financiers. Le contenu présenté n'est ni exhaustif ni destiné à couvrir l'ensemble des caractéristiques et risques liés à la catégorie d'instruments financiers concernée.

Cette information a pour but de donner un aperçu factuel et ne doit pas être utilisée comme unique base de décision en matière de placement. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et la valeur des investissements peut aussi bien augmenter que diminuer.

Pour des informations générales liées aux instruments financiers, veuillez consulter la brochure de l'Association suisse des banquiers intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers», disponible sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Risques inhérents au commerce d'instruments financiers (publié par l'ASB) : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/suisse-juridique-et-compliance/suisse-juridique-et-compliance-lsfin/>.

Si, pour le type d'instrument financier concerné, une feuille d'information de base (FIB) ou un prospectus est établi conformément aux dispositions légales applicables, ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Feuilles d'information de base (FIB) , à l'adresse suivante : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/feuilles-dinformation-de-base-fib/>.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé aux investisseurs d'effectuer leurs propres vérifications et d'évaluer soigneusement les risques potentiels. Il est fortement conseillé de se faire accompagner par un conseiller financier qualifié. Le chargé de relation se tient à disposition pour fournir, sur demande, toute information complémentaire et pour remettre la documentation pertinente. La Banque décline toute responsabilité quant aux décisions prises sur la base des informations fournies dans ce document.

Ce document peut être mis à disposition en plusieurs langues. En cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, seule la version française fait foi.